



## Eric Smit

Président f.f. du Comité de direction de la SWDE

# « On a voulu placer les communes au cœur de notre gouvernance »



**Alain Depret**  
Secrétaire de rédaction

La SWDE (Société wallonne des Eaux) est une entreprise publique à vocation industrielle et commerciale dont l'aire d'activité s'étend sur l'ensemble de la Wallonie. Au service de plus de 200 communes en Wallonie, de Tournai à Eupen, de Beauvechain à Aubange, la SWDE dessert en eau, via plus d'un millions de compteurs, quelque 2.500.000 clients, soit plus de 70 % des habitants de la Wallonie. Rencontre avec Eric Smit, Président faisant fonction du Comité de direction, qui nous explique ici le schéma de gouvernance de la SWDE, particulièrement proche des besoins locaux, et nous commente le schéma régional de production.

### Monsieur Smit, pouvez-vous nous rappeler les missions de la SWDE ?

Pour faire court, la SWDE produit et distribue de l'eau potable selon les normes de qualité exigées par la Région et l'Europe. Au service de plus de 200 communes en Wallonie, la SWDE dessert, via plus d'un millions de compteurs, quelque 2.500.000 clients, soit plus de 70 % des habitants de la Wallonie. Mais il existe aussi des missions plus secondaires, comme, par exemple,

des missions destinées à la coopération internationale avec le Maroc, l'Algérie et le Bénin. Notre tâche est alors d'aider les pouvoirs publics locaux à mettre en place des systèmes de distribution d'eau potable.

### Les mandataires locaux sont, avant tout, vos associés...

En effet, la SWDE est une coopérative de droit public, une société régionale qui a été créée par décret et dont les associés sont en majorité communaux.

200 communes sont donc nos partenaires naturels. C'est historique, car la compétence en eau était au départ une compétence communale. Elle a ainsi été cédée en Wallonie à une intercommunale ou une société para-communale comme la SWDE, selon les cas. Et donc, la SWDE a été créée par la Région qui en a fixé les modalités de gouvernance. Il est donc très important, pour nous, de garder un contact régulier avec les communes et de pouvoir comprendre leurs problèmes au quotidien.

## Comment est organisée la SWDE, en ce qui concerne les communes ?

Nous sommes organisés en succursales, dont huit succursales d'exploitation destinées à la distribution. Chaque commune participe à la gestion de la succursale à travers le conseil d'exploitation. C'est nouveau depuis quelques années, car on a voulu associer directement l'ensemble des communes à la politique de la SWDE à travers ces conseils d'exploitation. Elles sont représentées et exercent des compétences non négligeables puisqu'elles approuvent, via le conseil des programmes d'investissement de la succursale, des marchés publics, des montants de travaux... Vous le voyez, on a voulu placer les communes au cœur de notre gouvernance. Bien entendu, tout ce qui est stratégique, tout ce qui concerne la société dans son ensemble, ressort du conseil d'administration. Mais tout ce qui est local, dont les plans d'investissements, est de la compétence du conseil d'exploitation.

### C'est un modèle de gouvernance plutôt ambitieux...

En effet, c'est un modèle très intéressant qui, je pense, fait aujourd'hui des émules dans d'autres institutions. C'est une manière de rapprocher la SWDE du terrain. Notre message est d'ailleurs très clair à ce sujet : les communes ne doivent pas hésiter à solliciter leur représentant au conseil d'exploitation pour tout problème. C'est un lieu de débat, où on peut discuter de choses extrêmement pratiques. D'ailleurs, nous essayons également, une fois par an, d'inviter les bourgmestres et échevins au sein des succursales pour discuter d'un thème particulier, comme les réfections de voirie, par exemple.

## Il y aura des défis importants en votre domaine dans les années qui viennent ?

En effet, et elles seront importantes... Autant pour nous que pour les communes qui continuent à gérer elles-mêmes, via une régie, leur propre réseau de distribution et de production, d'ailleurs. Les contraintes européennes, parfois très lourdes, s'appliquent en effet à tout le monde, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de qualité de l'eau. Et la SWDE a la taille nécessaire pour répondre à ce type d'exigences, peut-être moins les communes en tant que telles. Néanmoins, ne nous voilons pas la face, il faudra tout de même s'organiser correctement pour relever le défi.

### Quel sera l'avenir en matière d'eaux souterraines ?

On a la chance, en Wallonie, d'avoir plus d'eaux souterraines qu'en surface. A priori cette eau doit être moins traitée. Le rôle des communes est surtout préventif à ce propos : elles doivent veiller à émettre des règlements contre les produits non conformes, le plus en amont possible. L'eau est en effet un patrimoine wallon qu'on doit protéger. Il faut donc faire les choses en bonne intelligence.

### Pensez-vous que les directives européennes soient de plus en plus contraignantes ?

D'une manière général, l'Europe a en effet tendance à être de plus en plus exigeante en ce qui concerne les normes techniques, et c'est une tendance qui ne va pas s'inverser. En tant qu'opérateur, c'est quelque chose qu'on doit parfois regretter. A chaque fois, nous nous conformons aux nouvelles directives, il

n'y a aucun doute à ce sujet. C'est notre métier et nous devons nous y conformer, mais il faut savoir que cela a un coût, qui est donc répercuté sur la facture du consommateur.

### Pour répondre aux exigences européennes, il est notamment question d'un schéma régional de production...

En effet, l'objectif premier du schéma directeur est d'assurer la sécurisation en quantité, de régler les problèmes de sécheresse. Mais il vise aussi à assurer des standards de qualité car on devrait réduire le nombre de captages en Wallonie. Ainsi, si vous réduisez le nombre de captages, vous réduisez automatiquement le nombre de source, de pollution potentielle. En Wallonie, certaines régions sont plus fragiles, quantitativement et qualitativement parlant. Le schéma directeur a mis en place un cadre régulateur de la ressource, à l'instar de ce qui existe pour l'assainissement. Deux questions étaient alors posées : quels sont les points faibles et quelles sont les perspectives d'avenir en termes démographiques ? Où seront demain les zones où le besoin en eau se fera le plus sentir ? La Région a ainsi demandé à la SWDE de tirer un bilan de la situation en Wallonie. Cette première phase a été clôturée et elle a abouti à un premier schéma directeur qui vise à sécuriser les différents points du territoire les plus fragiles, tout en essayant d'anticiper les besoins futurs.

### Financièrement parlant, comment cela se passera-t-il ?

C'est un plan ambitieux... De l'ordre de 250 millions d'euros sur dix ans, en choisissant certaines priorités. Dans un premier temps, nous avons beaucoup travaillé sur la partie technique et normative du schéma. Le troisième volet concerne l'aspect économique. Et comme tout cela peut coûter extrêmement cher, l'idée est de faire une analyse coûts-bénéfices, projet par projet de manière locale, en fonction du nombre de personnes qui sont concernées. Il y aura sans doute des coûts supplémentaires d'investissement, mais on espère alors diminuer certains coûts d'exploitation, mais cela reste complexe et long.

Un modèle de gouvernance intéressant qui fait des émules

**Les communes affiliées à la SWDE vont-elles voir la différence ?**

Par rapport à la qualité de l'eau, tout ce qui peut être réglé par règlement communal, le préventif, le phytosanitaire, les concerne. Pour le reste, c'est plutôt la SWDE qui définit les périmètres de protection des captages. En termes de prévention, on doit parfois veiller à ce que, via le règlement communal, la commune puisse réglementer l'épandage. Mais elles sont surtout impliquées quand il y a un incident polluant. Dans ce cas, la commune est un partenaire privilégié puisque c'est le bourgmestre qui est impliqué directement en cas de pollution grave.

**Votre message est donc d'être rassurant pour les communes...**

Avec ce schéma directeur, on règle, en tout cas à terme, l'essentiel des problèmes d'alimentation dans les zones fortement peuplées. Il s'agit en effet de réseaux qui vieillissent plus vite. Dans un deuxième temps, dans la perspective démographique de croissance des ZAE ou des zones d'activités touristiques, nous réfléchissons à amener l'eau de la manière la plus intelligente et efficace possible, tout en sachant, comme je vous l'ai déjà dit, que certaines communes ne sont pas aujourd'hui à la SWDE ou dans une intercommunale et possèdent leur propre système de captage, leur propre régie.

**Le dialogue avec les communes reste important, selon vous ?**

Oui, car l'avenir sera difficile pour la SWDE. Une consommation qui baisse, c'est plutôt bon signe car cela signifie qu'on fait attention aux ressources en eau, certes... Mais il faut savoir que la Wallonie est l'une des régions européennes où l'on consomme le moins d'eau. Peut-être parce que nous avons été l'un des premiers pays à appliquer le coût-vérité. Cela a eu un effet d'augmentation du prix et donc de diminution de quantité. La consommation globale continue donc à diminuer, alors qu'il y a une augmentation démographique en Wallonie. Cela met une pression sur le modèle que nous devons mettre en place. Et nous sommes donc obligés de faire des efforts en termes de coûts, en termes de personnel, par exemple.

**Quel serait dès lors votre message auprès de nos lecteurs ?**

Ce que nous voulons éviter à tout prix, c'est que certaines communes aient la tentation de déporter des charges communales vers les opérateurs d'eau, en pensant que nous possédons des marges de manœuvre financières. Il faut bien comprendre que ce n'est pas le cas. Tout ce que nous créons, nous le réinjectons dans les réseaux. Nous devons ainsi essayer de prioriser nos investissements pour être le plus efficace possible.

